

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE DU 4 AOÛT 2014

Session régulière du conseil, sous la présidence de M. Noël Landry, maire, tenue le 4 août 2014 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Yvon Roy, conseiller du district 1
Monsieur Yvan Tremblay, conseiller du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Madame Amanda Hamel, conseillère du district 4
Monsieur Pete Lachance, conseiller du district 5
Madame Sylvie Lapointe, conseillère du district 6

Sont également présents, M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à la direction et au greffe.

- A) Présences et ouverture de la séance du 4 août 2014 par M. Noël Landry, maire.**
- B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 4 août 2014.**
- C) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2014.**
- D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 29 juillet 2014.**
- E) Période de questions.**
- F) Correspondance.**
- G) Autres sujets - Activités de proximité.**
 - 1) Développement Le Boisé de Cookshire, acceptation du plan de lotissement des rues de la phase II.
 - 2) Les Services exp inc., paiement d'honoraires professionnels.
 - 3) M. Gervais Therrien, 976, route 253, demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), boucherie artisanale.
 - 4) Ferme du Bassin Sud, demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), amendement de la demande en cours suite à la rencontre avec les commissaires.
 - 5) Modification par résolution du règlement 193-2014 décrétant une dépense de 487 600 \$ et un emprunt de 487 600 \$ pour l'installation d'instrumentation, de télémétrie et d'accessoires d'aqueduc et d'égout.
 - 6) Modification par résolution du règlement 194-2014 décrétant une dépense de 80 000 \$ et un emprunt de 80 000 \$ pour la fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux pour la construction d'une usine de traitement d'eaux usées avec la technologie des réacteurs biologiques membranaires.

- 7) Demande de dérogation mineure 2014-004-D. M. Yves Lafrenière, 150 rue Martin, Cookshire.
- 8) Demande de dérogation mineure 2014-005-D. M. Mark Lister, 10, rue Bédard, Sawyerville.
- 9) Enrobé bitumineux 2014, rue Prévost, adjudication d'un contrat.
- 10) Demande au MTQ, traverse de tracteur, route 253, secteur du chemin Sanschagrin.
- 11) Avis d'infraction en vertu du règlement sur les nuisances pour le 350, rue Beaudoin, Cookshire.
- 12) Projet de COOP d'habitation, secteur Johnville, «Les Pèlerins de la Paix», accord de principe pour la cession d'un terrain conditionnel à l'achat de l'église par la municipalité.
- 13) Lettre d'entente no 4, modification de l'article 3.1.1 i) de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton - CSN. Autorisation de signature.
- 14) Lettre d'entente no 5, modification de l'article 6.4.2 et mise à jour de la description de tâches de journalier-conducteur et journalier-conducteur de véhicules lourds de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton - CSN. Autorisation de signature.
- 15) Modification de la politique de location des salles municipales.
- 16) Recommandation du Comité consultatif de développement pour la tenue d'une activité au skate parc.

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

- 1) Nomination d'un lieutenant pour la caserne no 3, secteur Johnville.
- 2) Nomination de nouveaux pompiers volontaires.

I) Propositions des membres du conseil.

J) Avis de motion.

K) Étude et adoption de règlements.

L) Comptes du mois.

M) Varia.

- 1) Droit de passage temporaire accordé au propriétaire du lot 4 488 212 pour traverser la piste cyclable à Sawyerville.

N) Période de questions.

O) Ajournement ou clôture de la séance.

A) Présences et ouverture de la séance du 4 août 2014 par M. Noël Landry, maire.

B) Adoption de l'ordre du jour de la séance du 4 août 2014.

Résolution 2014-08-4816

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance régulière du 4 août 2014 tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C) Adoption du procès-verbal de la séance du 7 juillet 2014.

Résolution 2014-08-4817

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu que le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2014 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D) Adoption du procès-verbal de la réunion de travail du 29 juillet 2014.

Résolution 2014-08-4818

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu que le procès-verbal de la réunion de travail du 29 juillet 2014 est adopté tel que remis à chaque membre du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E) Période de questions.

- 1) Mme Chantal Nadeau et Mme Denise Boulanger, représentantes d'un groupe de résidents des chemin Lachance et Jordan Hill, s'adressent au conseil pour l'informer d'un problème relié à l'épandage de purin dans ce secteur de la municipalité. Elles considèrent que le producteur de porcs situé sur le chemin Jordan Hill pourrait améliorer ses pratiques pour diminuer les odeurs. Il arrive fréquemment que les résidents du secteur soient confinés à l'intérieur à cause de l'odeur. Elles déplorent aussi que l'épandage soit fait à tout moment sans tenir compte de la température, des fins de semaine ni des congés fériés. Elles ont contacté le MDDELCC et ce dernier les réfère à la municipalité qui doit appliquer le règlement sur les odeurs.

Le maire les informe que chaque producteur doit avoir un plan de fertilisation approuvé par le MDDELCC. Ce plan prévoit les quantités de fertilisants pouvant être épandues. C'est le Ministère qui est responsable de s'assurer que le plan de fertilisation soit respecté. Le maire ajoute qu'il serait intéressant que les résidents et le producteur établissent certaines règles à suivre pour améliorer la situation.

Le conseil convient de communiquer avec le Ministère pour faire le point sur la situation. De plus, une vérification sera faite concernant la réglementation sur les odeurs.

Pour conclure, Mme Nadeau et Mme Boulanger dépose une pétition et signalent que la réglementation sur l'éclairage extérieur autour des bâtiments du producteur de porcs ne soit pas respecté.

- 2) Mme lise Gagnon, résidente sur le chemin Gendron, fait un compte rendu des problèmes qu'elle a rencontrés lors des activités entourant le tournoi Rêve d'un enfant qui se déroulaient en fin de semaine dernière. Elle souligne le fait que les mesures d'atténuation que la municipalité a appliqué n'ont rien donné. Selon elle, les participants du tournoi n'ont pas tenu compte des règles à suivre pour éviter que des balles se retrouvent sur son terrain. Le maire l'informe que les Club Lions, organisateur du tournoi, sera contacté pour évaluer la situation.

F) Correspondance.

Résolution 2014-08-4819

1. Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire – Aide financière pour la réfection des infrastructures du parc industriel Bonair dans le cadre du PIQM (109 849 \$).
2. Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques – Le Programme Environnement-Plage est reconduit pour une autre saison.
3. Centre de santé et des services sociaux du Haut-Saint-François – Information sur la maladie de Lyme.
4. Office des personnes handicapées – Quatrième édition du Prix À part égale.
5. Ville de Sherbrooke – Projet de règlement no 1013 modifiant le règlement no 91-1008 adoptant le Plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Rock Forest. / Règlement no 998 modifiant le règlement no 275 adoptant le Plan d'urbanisme de l'ancienne Municipalité de Deauville. / Règlement no 1011 modifiant le règlement no 91-1008 adoptant le plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Rock Forest.

Proposé par la conseillère Sylvie Lapointe, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu que la correspondance soit versée aux archives municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G) Autres sujets - Activités de proximité.

- 1) Développement Le Boisé de Cookshire, acceptation du plan de lotissement des rues de la phase II.

Résolution 2014-08-4820

CONSIDÉRANT la demande no 1047763 concernant l'opération cadastrale pour la subdivision de rues aux fins d'acquisition par la ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT le règlement 119-2008 concernant le lotissement dans la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT le règlement 131-2009 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT l'entente relative à des travaux municipaux conclue le 6 février 2012 entre la Ville de Cookshire-Eaton, représentée par M. Noël Landry, maire, et M. Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-trésorier, et Le Boisé de Cookshire inc., représenté par M. André Roy;

CONSIDÉRANT que l'opération cadastrale comprend la création de voies de circulation et que le conseil municipal doit l'approuver préalablement, tel que stipulé par le règlement 119-2008 (article 4.1);

CONSIDÉRANT que la deuxième phase du projet doit être terminée par l'aménagement d'un cercle ou d'un « T » de virage temporaire qui devront être conservés pour tout le temps ou ces rues se termineront en cul-de-sac;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton approuve la demande de permis de lotissement 1047763 préparés par Danick Lessard, arpenteur-géomètre, (minute 5030);

QUE Mme Nicole Jolicoeur, inspectrice en bâtiment et en environnement, est autorisée à signer le permis de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Les Services exp inc., paiement d'honoraires professionnels.

Résolution 2014-08-4821

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Yvan Tremblay, il est résolu d'autoriser le paiement de 4 658,79 \$ (incluant les taxes) pour la facture de Services exp inc. concernant différents dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) M. Gervais Therrien, 976, route 253, demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), boucherie artisanale.

Résolution 2014-08-4822

CONSIDÉRANT que M. Gervais Therrien 976, route 253 (lot 44 86 804) a déposé une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'implantation d'un atelier d'ébénisterie dans un bâtiment existant en se limitant à la dimension minimale prévue par la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que le projet d'atelier artisanal est situé dans la zone A-4 où est autorisé l'usage « d'industrie artisanale » dans un bâtiment complémentaire tel que prévu par le règlement 371-2000, chapitre IV, article 4.1.12;

CONSIDÉRANT que la demande déposée respecte les dispositions édictées par ce même règlement soit : l'espace occupé par cette activité; aucun entreposage extérieur; l'aspect, le contenu et la dimension de l'affichage et le nombre d'employés;

CONSIDÉRANT que M. Gervais Therrien a également déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'implantation d'une boucherie dans laquelle il présentera des charcuteries provenant uniquement de sa ferme d'élevage de cerfs rouges et se limitant à la dimension minimale prévue par la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que ce projet est situé dans la zone A-4 où est autorisé l'usage première transformation de produits agroforestiers tel que prévu par le règlement 371-2000, chapitre V, article 4.5.6;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Pete Lachance et résolu d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection au projet de M. Gervais Therrien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Ferme du Bassin Sud, demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), amendement de la demande en cours suite à la rencontre avec les commissaires.

Résolution 2014-08-4823

CONSIDÉRANT que Ferme du Bassin Sud, 860, chemin du Bassin (lot 5 211 071) a fait une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour un projet d'aménagement d'un système thermique résidentiel et de traitement des eaux sur une superficie de 1 399,29 mètres carrés (dossier 405632);

CONSIDÉRANT la modification de la demande en cours afin d'inclure dans la superficie demandée tout le système d'épuration des eaux usées de la résidence;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme à la réglementation municipale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu à l'unanimité d'aviser la CPTAQ que la Ville de Cookshire-Eaton n'a pas d'objection au projet de Ferme du Bassin Sud.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Modification par résolution du règlement 193-2014 décrétant une dépense de 487 600 \$ et un emprunt de 487 600 \$ pour l'installation d'instrumentation, de télémétrie et d'accessoires d'aqueduc et d'égout.

Résolution 2014-08-4824

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire effectue la vérification de notre règlement d'emprunt numéro 193-2014 décrétant une dépense de 487 600 \$ et un emprunt de 487 600 \$ pour l'installation d'instrumentation, de télémétrie et d'accessoires d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT que certaines modifications sont à apporter au règlement 193-2014 ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu :

- 1) DE supprimer le premier alinéa du préambule.
- 2) DE remplacer l'article 2 du règlement par le suivant :

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder à l'installation d'instrumentation, de télémétrie et d'accessoires d'aqueduc et d'égout, phase I et phase II, selon l'offre de MPECO construction inc. qui inclut les frais contingents, les taxes et les imprévus en date du 3 février 2014, et selon l'estimation préparée par monsieur Martin Tremblay, directeur général / secrétaire-

trésorier en date du 3 mars 2014 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes A, B et C.

- 3) D'AJOUTER après l'article 2 l'article suivant :

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 487 600 \$ pour les fins du présent règlement.

- 4) DE MODIFIER la numérotation des articles de la façon suivante :

L'article 3 devient L'ARTICLE 4

L'article 4 devient L'ARTICLE 5

L'article 5 devient L'ARTICLE 6

L'article 6 devient L'ARTICLE 7

- 5) DE remplacer l'article 6 du règlement par le suivant :

L'ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années, plus particulièrement la subvention au montant de 275 000 \$ provenant d'une partie de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) tel que confirmé dans la programmation 2010-2013. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Modification par résolution du règlement 194-2014 décrétant une dépense de 80 000 \$ et un emprunt de 80 000 \$ pour la fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux pour la construction d'une usine de traitement d'eaux usées avec la technologie des réacteurs biologiques membranaires.

Résolution 2014-08-4825

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a effectué la vérification de notre règlement d'emprunt numéro 194-2014 décrétant une dépense de 80 000 \$ et un emprunt de 80 000 \$ pour la fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux pour la construction d'une usine de traitement d'eaux usées avec la technologie des réacteurs biologiques membranaires;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu d'ajouter ce montant au règlement d'emprunt qui sera adopté lorsque la municipalité décrètera les travaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Amanda Hamel et résolu d'abroger le règlement 194-2014 décrétant une dépense de 80 000 \$ et un emprunt de 80 000 \$ pour la fourniture de services professionnels avec surveillance des travaux pour la construction d'une usine de traitement d'eaux usées avec la technologie des réacteurs biologiques membranaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Demande de dérogation mineure 2014-004-D. M. Mark Lister, 10, rue Bédard, Sawyerville.

Résolution 2014-08-4826

CONSIDÉRANT que M. Mark Lister, 10 rue Bédard, dont la propriété est située dans la zone résidentielle RE-20 (lot 4 488 226), demande une dérogation mineure afin d'obtenir l'autorisation pour construire un garage dont la dimension excède la dimension et la hauteur réglementaire, soit 1 260 pieds carrés plutôt que 645,8 pieds carrés et la hauteur de 2,75 pieds supérieure à la résidence;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis négatif à la dérogation 2014-004-D de M. Mark Lister, à une séance tenue le 14 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, après nombreuses considérations, refuse la demande telle que formulée, mais accepte une dérogation pour autoriser la dimension maximale qui sera permise dans la prochaine réglementation dans les zones résidentielles, soit de 915 pieds carrés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Mark Lister telle que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Demande de dérogation mineure 2014-005-D. M. Yves Lafrenière, 150 rue Martin, Cookshire.

Résolution 2014-08-4827

CONSIDÉRANT que M. Yves Lafrenière, 150, rue Martin, dont la propriété est située dans la zone résidentielle RE-15 (lot 4 487 327), désire obtenir une dérogation pour la résidence qui est située à 7,71 mètres de la marge avant alors que le règlement exige 8 mètres;

CONSIDÉRANT que le propriétaire désire aussi obtenir une dérogation pour la remise qui est située à 0,95 mètre de la ligne du lot voisin alors que le règlement exige 1 mètre (règlements de zonage 336-89 et 416-01);

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la dérogation 2014-005-D de M. Yves Lafrenière, à une séance tenue le 14 juillet 2014;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Amanda Hamel et résolu d'accepter les demandes de dérogation mineure de M. Yves Lafrenière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Enrobé bitumineux 2014, rue Prévost, adjudication d'un contrat.

Résolution 2014-08-4828

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'achat d'enrobé

bitumineux pour la rue Prévost, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

	345 TM	230 TM	482 m
	ESG-14 / TM	EB-10S / TM	Bordures / m
DJL	115,82 \$	109,68 \$	16,50 \$
Sintra	109,04 \$	108,85 \$	19,39 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Sylvie Lapointe appuyé par le conseiller Yvan Tremblay et résolu d'adjuger le contrat d'achat d'enrobé bitumineux, à Sintra pour un montant de 72 191,18 \$ (avant taxes) conformément à sa soumission ouverte le 17 juillet 2014 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Demande au MTQ, traverse de tracteur, route 253, secteur du chemin Sanschagrin.

Résolution 2014-08-4829

CONSIDÉRANT que la municipalité a eu des demandes de producteurs agricoles qui exploitent une ferme dans le secteur de la route 253 et du chemin Sanschagrin;

CONSIDÉRANT que la circulation de la machinerie agricole dans ce secteur est périlleuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu de demander au ministère des Transports d'ajouter sur la route 253 des panneaux de signalisation indiquant la traverse de tracteurs dans ce secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Avis d'infraction en vertu du règlement sur les nuisances pour le 350, rue Beaudoin, Cookshire.

Résolution 2014-08-4830

CONSIDÉRANT que le 26 juin 2014, Mme Chantal Bourque, propriétaire du 350 rue Beaudoin, a reçu un avis d'infraction relativement à l'accumulation de débris sur sa propriété;

CONSIDÉRANT que malgré l'avis d'infraction, Mme Chantal Bourque ne s'est pas conformé aux exigences de l'officière en bâtiment et en environnement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe et résolu :

QUE Mme Nicole Jolicoeur, officière en bâtiment et en environnement soit autorisée à transmettre le dossier à la Cour municipale pour les infractions actuelles et futures;

QUE le montant de l'amende soit le montant maximum prévu aux règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Projet de COOP d'habitation, secteur Johnville, «Les Pèlerins de la Paix», accord de principe pour la cession d'un terrain conditionnel à l'achat de l'église par la municipalité.

Résolution 2014-08-4831

CONSIDÉRANT le projet de COOP d'habitation «Les Pèlerins de la Paix» dans le secteur de Johnville;

CONSIDÉRANT que la municipalité a appuyé ce projet en adoptant la résolution 2014-06-4770 le 2 juin 2014;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'aviser les responsables de ce projet que la municipalité accepte de céder un terrain dans le secteur de Johnville pour la réalisation de la COOP d'habitation «Les Pèlerins de la Paix».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Lettre d'entente no 4, modification de l'article 3.1.1 i) de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton - CSN. Autorisation de signature.

Résolution 2014-08-4832

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu que le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la lettre d'entente no 4 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton-CSN concernant la modification de l'article 3.1.1 i) de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton - CSN.

Cette lettre d'entente est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14) Lettre d'entente no 5, modification de l'article 6.4.2 et mise à jour de la description de tâches de journalier-conducteur et journalier-conducteur de véhicules lourds de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton – CSN. Autorisation de signature.

Résolution 2014-08-4833

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que le maire et le directeur général / secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la lettre d'entente no 5 avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton-CSN concernant la mise à jour de la description de tâches de journalier-conducteur et journalier-conducteur de véhicules lourds de la convention collective des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton – CSN.

Cette lettre d'entente est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15) Modification de la politique de location des salles municipales.

Résolution 2014-08-4834

Proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu d'adopter la politique de location de salle telle que déposée.

Cette politique est annexée à la présente résolution et en fait partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16) Recommandation du Comité consultatif de développement pour la tenue d'une activité au skate parc.

Résolution 2014-08-4835

Proposé par le conseiller Yvan Tremblay, appuyé par le conseiller Roger Thibault, il est résolu majoritairement d'allouer un budget de 5 000 \$ pour la tenue d'une activité au skate parc de Cookshire dans le cadre des activités de la Fête nationale du Québec.

Le conseiller Pete Lachance vote contre.
La conseillère Amanda Hamel vote contre.

ADOPTÉE SUR DIVISION

H) Autres sujets - Activités d'agglomération.

- 1) Nomination d'un lieutenant pour la caserne no 3, secteur Johnville.

Résolution 2014-08-4836

CONSIDÉRANT que M. Stéphane Morissette qui occupait le poste de lieutenant a été nommé au poste de capitaine au sein du service des incendies, caserne no 3, secteur Johnville;

CONSIDÉRANT que le conseil désire combler le poste de lieutenant dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de la sécurité publique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE M. Shawn Vanasse soit nommé lieutenant pour la caserne no 3, secteur Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Nomination de nouveaux pompiers volontaires.

Résolution 2014-08-4837

Proposé par le conseiller Pete Lachance, appuyé par la conseillère Amanda Hamel, il est résolu d'autoriser l'embauche des personnes suivantes au sein du service incendie, selon les recommandations du directeur de la Sécurité publique :

Tim Matheson	Caserne de Cookshire
Brandon Rolfe	Caserne de Cookshire
Olivier Lessard	Caserne de Johnville

(conditionnel à ce que son lieu de résidence soit sur le territoire)	
Joey Ruel	Caserne de Sawyerville
Brandon Ward	Caserne de Sawyerville

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I) Propositions des membres du conseil.

Aucun.

J) Avis de motion.

Aucun.

K) Étude et adoption de règlements.

Aucun.

L) Comptes du mois

Résolution 2014-08-4838

Compte salaires

161 638,56 \$

Compte général

201401023 (I)	AGENCE DU REVENU DU	11 341,25 \$
201401024 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	25 457,20 \$
201401025 (I)	BÂTIRENTE	7 040,54 \$
201401026 (I)	FONDACTION	3 946,00 \$
201401027 (I)	SFL-PLACEMENT EN FIDUCIE	584,08 \$
201401028 (I)	Desjardins sécurité financière	2 411,24 \$
201401029 (I)	SYNDICAT DES	2 276,50 \$
201401030 (I)	SYNDICAT DES POMPIERS	348,30 \$
201401033 (I)	CONSTRUCTION A. BOISVERT	150 000,00 \$
201401034 (I)	CHENIL BOUBOU	1 000,00 \$
201401035 (I)	LAURENT & CLAUDETTE	484,50 \$
201401036 (I)	GESTION GILLES GENEST	257,05 \$
201401037 (I)	CENTRE DE RENO LE CRAIG	5 510,47 \$
201401038 (I)	SCIES À CHAÎNE CLAUDE	5 333,85 \$
201401039 (I)	GRAVIÈRE BOUCHARD INC.	593,13 \$
201401041 (I)	LES ENTREPRISES DOLBEC	3 124,22 \$
201401042 (I)	MEUNERIE SAWYERVILLE INC.	159,40 \$
201401043 (I)	TRANSPORT JEAN-LUC	8 340,29 \$
201401044 (I)	CHERBOURG SANITAIRE ET	662,63 \$
201401045 (I)	FEDERATION QUEBECOISE	141,87 \$
201401046 (I)	LES CAMIONS INTER-ESTRIE	22 040,45 \$
201401047 (I)	LABORATOIRES D'ANALYSES	553,03 \$
201401048 (I)	PREVIMED INC.	17,90 \$
201401049 (I)	LOCATION SEVIGNY AUTOS	1 431,00 \$
201401050 (I)	SOLUTEK INFORMATIQUE	163,82 \$
201401051 (I)	BIBLAIRIE G.G.C. LTÉE.	52,43 \$
201401052 (I)	SUPERIEUR BUREAUTIQUE	120,26 \$
201401053 (I)	GROUPE DEZIEL INC.	3 440,80 \$
201401054 (I)	BOUCHARD MATÉRIAUX INC.	4 476,76 \$
201401055 (I)	LES ÉQUIPEMENTS MARQUIS	3 990,22 \$
201401056 (I)	GROUPE CAMERON	247,24 \$
201401057 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE	919,81 \$
201401058 (I)	CAMIONS EXCELLENCE	6 473,13 \$
201401059 (I)	DUMAS ET FILS PIÈCES	615,11 \$
201401060 (I)	DIST. J.M. BERGERON INC.	278,45 \$
201401061 (I)	PÉPINIÈRES AMANDA-JOE	287,44 \$

201401062 (I)	LES INDUSTRIES DE CIMENT	149,47 \$
201401063 (I)	CLAUDE BILODEAU	99,75 \$
201401064 (I)	DISTRIBUTION ROYAL NET	891,20 \$
201401065 (I)	GENERAL BEARING SERVICE	7,26 \$
201401066 (I)	SERRURIER HARMER	106,50 \$
201401067 (I)	HUPPÉ RÉFRIGÉRATION	239,44 \$
201401068 (I)	ENTREPRISE LTCA INC.	287,44 \$
201401069 (I)	LES PNEUS ROBERT BERNARD	3 437,00 \$
201401070 (I)	CARQUEST SHERBROOKE-	562,26 \$
201401071 (I)	USINAGE R M INC.	149,47 \$
201401072 (I)	JEAN-CLAUDE SHANK	2 135,09 \$
201401073 (I)	L'ENTREPOT DU	525,93 \$
201401074 (I)	PAA PIÈCES D'AUTO	958,69 \$
201401075 (I)	R.C.C. SHERBROOKE INC.	401,03 \$
201401076 (I)	FORTIN SECURITE MEDIC	259,37 \$
201401077 (I)	COMMUNICATION PLUS	231,39 \$
201401078 (I)	CSE INCENDIE ET SÉCURITÉ	303,95 \$
201401079 (I)	LE GROUPE SPORTS-INTER	724,18 \$
201401080 (I)	COMMISSION SCOLAIRE DE	280,00 \$
201401081 (I)	LAMONTAGNE FER	465,65 \$
201401082 (I)	N. V. CLOUTIER INC.	12,51 \$
201401083 (I)	LES PÉTROLES SHERBROOKE	14 886,88 \$
201401084 (I)	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	93,41 \$
201401085 (I)	CJS ELECTRIQUE INC.	2 552,39 \$
201401086 (I)	CLARKE ET FILS LTÉE	69,36 \$
201401087 (I)	ISOTECH INSTRUMENTATION	257,49 \$
201401088 (I)	RESTAURANT SAWYERVILLE	119,84 \$
201401089 (I)	BIOLAB - Division Thetford	333,44 \$
201401090 (I)	FONDS D'INFORM. SUR LE	85,00 \$
201401091 (I)	DAVID LESLIE ARCHITECTE	2 759,40 \$
201401092 (I)	GRAVIÈRE ST-FRANÇOIS	20 318,72 \$
201401093 (I)	LA TRIBUNE LTÉE	249,38 \$
201401094 (I)	PHARMACIE COOKSHIRE INC.	25,84 \$
201401095 (I)	LES POMPES R. FONTAINE	2 517,95 \$
201401096 (I)	RESTO DU VIEUX TONNEAU	5,92 \$
201401097 (I)	RÉAL HUOT INC.	2 596,07 \$
201401098 (I)	NETREVOLUTION	6,22 \$
201401099 (I)	CENTRE DE RENOVATION G.	215,81 \$
201401100 (I)	WURTH CANADA LIMITÉE	657,97 \$
201401101 (I)	MAGBROOKE FOURNITURE	214,28 \$
201401102 (I)	DECORATION KING INC.	503,23 \$
201401103 (I)	LES ENTREPRISES GIVESCO	626,82 \$
201401104 (I)	VALORIS - RÉGIE HSF ET	14 433,99 \$
201401105 (I)	DISTRIBUTIONS MICHEL	13 972,07 \$
201401106 (I)	MACPEK INC.	3 130,21 \$
201401107 (I)	DISTRIBUTION PRAXAIR	197,76 \$
201401108 (I)	MICHELIN AMERIQUE DU	824,92 \$
201401109 (I)	THIBAUT CHEVROLET	847,49 \$
201401110 (I)	9072-5326 QUÉBEC INC.	730,58 \$
201401111 (I)	LOUBAC INC.	274,68 \$
201401112 (I)	CENTRE DE L'AUTO	431,45 \$
201401113 (I)	LES CARRIÈRES DE ST-	321,93 \$
201401114 (I)	CONSTRUCTION GROUPE	35 826,23 \$
201401115 (I)	LINDE CANADA LIMITÉE M2193	81,32 \$
201401116 (I)	MACHINERIE C. & H. INC.	81,19 \$
201401117 (I)	OUTILLAGE PLUS	149,40 \$
201401118 (I)	MATÉRIAUX PREVOST	2 072,00 \$
201401119 (I)	CANEVABEC INC.	965,97 \$
201401120 (I)	PERFORMANCE METAL	229,72 \$
201401121 (I)	LOCATION F. LAPOINTE INC.	4 669,69 \$
201401122 (I)	RESSORTS CHARLAND	1 664,32 \$
201401123 (I)	SOLUTIA TELECOM QUEBEC	254,00 \$
201401124 (I)	MULTI ROUTES INC.	46 149,03 \$
201401125 (I)	CEGEP DE RIMOUSKI	3 199,97 \$
201401126 (I)	RICHARD DESROCHERS	450,00 \$
201401127 (I)	CAMTECH CONSULTANTS	3 627,86 \$

201401128 (I)	SKATEDUCATION(9279-2746	5 748,75 \$
201401129 (I)	ACOUSTIQUE DE L'ESTRIE	29 177,49 \$
201401130 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	173 632,50 \$
201401131 (I)	GRONDIN GUILBEAULT	850,00 \$
201401132 (I)	MARC TURCOTTE O.V.Q.	470,25 \$
201401133 (I)	LES SERVICES EXP INC.	4 024,13 \$
201401135 (I)	IMPRESSION MOREAU INC.	1 144,00 \$
201401136 (I)	ÉMANUELLE LALIBERTÉ-	1 181,00 \$
201401137 (I)	1863-4725 Quebec Inc.	12 600,00 \$
201401138 (I)	KARINE DEMARCHI	265,05 \$
201401139 (I)	RÉSIDENCE COOKSHIRE -	842,77 \$
201401140 (I)	Machine à Coudre de l'Estrie Inc.	2 788,83 \$
201401141 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	77,00 \$
201401142 (I)	NOEL LANDRY	150,00 \$
201401143 (I)	GLEN LEBEL	1 000,00 \$
201401144 (I)	PANGEA TERRES AGRICOLES	3 817,44 \$
201401145 (I)	SALON DE L'AUTO ETDU	25 294,50 \$
201401146 (I)	AGENCE DU REVENU DU	14 734,15 \$
201401147 (I)	MINISTÈRE DU REVENU	32 248,96 \$
201401148 (I)	LOISIRS COOKSHIRE	4 000,00 \$
201401149 (I)	HYDRO QUÉBEC	6 450,32 \$
201401150 (I)	BELL CANADA	103,81 \$
201401151 (I)	TELMATIK	187,41 \$
201401152 (I)	BELL MOBILITÉ CELLULAIRE	1 032,58 \$
201401154 (I)	JOURNAL RÉG. LE HAUT	372,79 \$
201401155 (I)	CARREFOUR PLUS L.S.D.	2 697,97 \$
201401156 (I)	Visa Desjardins	2 715,93 \$
201401157 (I)	RESTO 108	218,25 \$
201401158 (I)	COMMISSION SCOLAIRE DE	6 766,00 \$
201401159 (I)	CLD DU HAUT-SAINT-	385,17 \$
201401160 (I)	LES PÉTROLES SHERBROOKE	16 181,30 \$
201401161 (I)	TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL	224,20 \$
201401162 (I)	MULTI PISCINE	103,46 \$
201401163 (I)	INFORMATIQUE INPRO	1 022,86 \$
201401164 (I)	FRANÇOIS PROULX	76,50 \$
201401165 (I)	RESTO HAUTS-BOISES	155,12 \$
201401166 (I)	WEL.COM INFORMATIQUE	349,51 \$
201401167 (I)	PATRICK CARRIER	13,74 \$
201401168 (I)	LISE GAGNON	99,00 \$
201401169 (I)	LUC DESLONGCHAMPS	112,50 \$
201401171 (I)	PASCAL YERGEAU	50,00 \$
201401172 (I)	CÉLINE BLAIS	62,15 \$
201401173 (I)	MARION BOURGOIN	56,75 \$
201401174 (I)	ALAIN LUSSIER	52,25 \$
201401175 (I)	SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE	611,59 \$
201401177 (I)	JEAN TREMBLAY	63,50 \$
201401178 (I)	SCIES À CHAINE CLAUDE	1 700,00 \$
201401179 (I)	MARTIN TREMBLAY	118,80 \$
201401180 (I)	Andrée Gagnon	85,73 \$
201401181 (I)	HOTEL MOTEL SAWYERVILLE	3 018,09 \$
201401183 (I)	JEAN-CLAUDE SHANK	1 339,46 \$
201401184 (I)	M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS	700,70 \$
201401185 (I)	TRANSVISION COOKSHIRE	581,19 \$
201401187 (I)	FINANCIÈRE MANUVIE	16 664,43 \$
201401188 (I)	HYDRO QUÉBEC	1 615,02 \$
201401189 (I)	PITNEY WORKS	1 234,42 \$
201401190 (I)	DISTRIBUTION ROYAL NET	340,83 \$
201401191 (I)	LES PÉTROLES SHERBROOKE	5 998,23 \$
201401193 (I)	DESJARDINS CAISSE DES	13 410,75 \$

Total : 871 048,28 \$

Grand total : 1 032 686,84 \$

Liste des chèques annulés pour la période demandée

201401031	AGRÉGATS DÉCOR ESTRIE INC.	150 000,00 \$
201401032	AGRÉGATS DÉCOR ESTRIE INC.	150 000,00 \$
201401040	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	1 144,00 \$
201401134	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	1 144,00 \$
201401153	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	1 144,00 \$
201401170	MARTIN TREMBLAY	63,50 \$
201401176	MARTIN TREMBLAY	63,50 \$
201401182	FINANCIÈRE MANUVIE	16 664,43 \$
201401186	FINANCIÈRE MANUVIE	16 664,43 \$
201401309	IMPRESSIONS HAUT-ST-FRANÇOIS	1 144,00 \$

Proposé par le conseiller Yvon Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Lapointe, il est résolu que le directeur général / secrétaire-trésorier est autorisé à payer les comptes du mois de la Ville de Cookshire-Eaton tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M) Varia

- 1) Droit de passage temporaire accordé au propriétaire du lot 4 488 212 pour traverser la piste cyclable à Sawyerville.

Résolution 2014-08-4839

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy et résolu que d'accorder un droit de passage au propriétaire du lot 4 488 212 pour traverser la piste cyclable pour des travaux forestiers aux conditions suivantes :

1. Le droit de passage est accordé pour une période de 6 mois à compter de la date de la présente résolution.
2. L'aménagement du droit de passage incluant l'installation de ponceau et l'installation d'une signalisation adéquate est au frais du demandeur.
3. Le demandeur est tenu de maintenir en bon état le droit de passage pour la durée des travaux forestiers.
4. À la fin des travaux forestiers, la piste cyclable devra être remise dans son état initial.
5. Le plan de localisation du droit de passage est en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N) Période de questions.

- 1) M. René Boutin demande des précisions sur le point G-5 concernant la télémétrie. Le directeur général / secrétaire-trésorier répond aux questions de M. Boutin.

O) Levée de la séance.

Résolution 2014-08-4840

Proposé par la conseillère Amanda Hamel, appuyé par le conseiller Yvon Roy, il est résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Noël Landry
Maire

Martin Tremblay
Directeur général / secrétaire-trésorier